

Extension et restructuration du Stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs



ANNEXE 1

Recueil des délibérations

- Commission permanente de l'Eurométropole du 23 mai 2017
- Conseil municipal du 29 mai 2017
- Conseil régional du 22 juin 2018
- Conseil départemental du 25 juin 2018
- Conseil municipal du 25 juin 2018
- Conseil de l'Eurométropole du 29 juin 2018
- Conseil de l'Eurométropole du 3 mai 2019

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mardi 23 mai 2017

Participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg à la réalisation d'une étude de restructuration du stade de la Meinau.

Le Stade de la Meinau a maintenant plus de 30 ans. Il avait été entièrement reconstruit entre 1979 et 1983 pour le Championnat d'Europe qui se tenait en France en 1984. Sa capacité était alors d'environ 42 700 places (25 400 places "debout" et 17 300 places "assises").

Suite aux drames du Heysel, de Sheffield et de Furiani, ses gradins ont été restructurés en 2000 pour ramener sa capacité à 29 064 places dont 23 064 assises. Dans le même temps ont été réalisés les travaux :

- d'installation de vidéo-surveillance
- de remplacement de l'éclairage du terrain
- de mise en conformité des installations électriques

Des travaux de réfection du drainage de la pelouse et de reconfiguration de la « sectorisation » des supporters visiteurs ont ensuite été réalisés entre 2002 et 2005.

Il a toujours fait l'objet de travaux de maintenance réguliers qui lui confèrent un très bon état général. Il est classé en niveau 1 par la Fédération Française de Football (homologation ligues 1 et 2, et coupes d'Europe de club).

Si le Racing club de Strasbourg profite donc d'un équipement sportif de bonne qualité, le stade de la Meinau ne propose pour autant pas les fonctionnalités indispensables pour améliorer ses recettes propres et accompagner son « renouveau sportif ».

Après quelques années sombres, le Racing a retrouvé le milieu professionnel avec l'accession en ligue 2 à la fin de la saison 2015/2016. Alors que l'objectif de cette saison était le maintien en ligue 2, il se retrouve aujourd'hui aux portes de la Ligue 1.

Ses dirigeants se posent donc naturellement la question de sa pérennité et de son développement parmi l'élite du football national, et souhaitent définir un nouveau projet de club nécessitant de mener une analyse approfondie en termes de benchmark, de structuration du club, d'outils de développement et de business plan.

Ils ont ainsi confié à la société Cat-Events une étude dont les objectifs sont :

- Confirmer la pertinence d'un projet de restructuration en comparaison avec la construction d'un stade neuf au regard des enjeux fonctionnels, financiers, urbains, et d'acceptabilité,
- Une homologation permettant d'accueillir les matchs des compétitions nationales et internationales,
- Une capacité globale autour de 30 000 places assises dont 3 000 places « à prestations » (loges et salons),
- Une amélioration de l'expérience « spectateur » dont l'accessibilité, les services proposés et la connectivité,
- Un outil permettant au club de générer des moyens économiques supplémentaires pour son développement,
- Ancrage urbain du stade (accessibilité, stationnement, activités connexes permettant de faire vivre l'équipement en dehors des seuls moments matchs (environ 25 par saison),
- Réflexion autour du centre de formation et des terrains d'entraînements de l'équipe professionnelle,
- Définition d'un modèle économique qui place le Club en tant que porteur et financeur du projet, et réduit au maximum les contributions des collectivités Ville et Eurométropole.

Le coût de cette étude est de 162 000 € TTC

Les collectivités se doivent d'accompagner une telle réflexion. La présente délibération propose donc la participation de la Ville de Strasbourg au co-financement de cette étude. La clé de répartition proposée entre les collectivités et le club serait de :

- 1/3 à la charge du club, soit 54 000 € TTC
- 2/3 répartis entre Région Grand Est, Eurométropole et ville de Strasbourg, soit 36 000 € TTC chacun

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente (Bureau)

*Vu l'absence de quorum lors de la réunion de la Commission permanente (Bureau) convoquée le 19 mai 2017 et sa convocation en application des dispositions de l'article L 2121-17 du CGCT à la date du 23 mai 2017
après en avoir délibéré
approuve*

- *la participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg au paiement d'une étude visant à définir le projet de restructuration du stade de la Meinau suivant les objectifs ci-avant exposés,*
- *au paiement de 36 000 € TTC correspondant à la quote-part de l'Eurométropole de Strasbourg à la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace,*

décide

d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes d'un montant de 36 000 € TTC sur l'AP0266, programme 1136, nature 204,

autorise

le Président ou son représentant à signer les documents et la convention financière s'y rapportant.

**Adopté le 23 mai 2017
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 24 mai 2017**

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 22 juin 2018

Délibération N°18SP-1347

Politique	Culture, sports et loisirs
Objet	Engagement régional en faveur de la restructuration du Stade de la Meinau à Strasbourg
Fonction Sous/fonction	32 - Culture, sports et loisirs / Sports;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **de prendre acte** du projet de restructuration avec extension du stade de la Meinau à Strasbourg sur la période prévisionnelle 2019-2023, pour un montant prévisionnel de 90 à 100 M€ HT, portant la capacité d'accueil du stade à près de 33 000 places et proposant de nouveaux services satisfaisant à une évolution durable du Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA) en Ligue 1 de football ;
- **de prendre acte** de l'hypothèse de création d'une structure spécifique porteuse du projet d'investissement dans laquelle la Région Grand Est pourrait s'impliquer et contribuer financièrement ;
- **d'autoriser** le Président du Conseil régional à poursuivre la démarche de partenariat privilégié de la Région Grand Est avec l'Eurométropole de Strasbourg et l'ensemble des partenaires du projet, dans la perspective d'un engagement de premier plan dans le montage opérationnel en cours d'expertise ;

- **de déléguer** à la Commission Permanente le suivi opérationnel du projet, conformément à ses compétences.

Le présent rapport d'information est sans incidence financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés de l'Assemblée,

Strasbourg le 22 juin 2018,

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. ROTTNER', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean ROTTNER

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 juin 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Procurat
(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :Absent(s) :Rapporteur :

Monsieur Rémi BERTRAND

N° CD/2018/016 - 600 - Développement et animation territoriale
Proposition de participation financière à la restructuration du stade de la Meinau

Le Conseil Départemental, statuant sur proposition de son Président :

Décide le principe de la mobilisation d'une participation financière de 10 M€, en faveur du projet de restructuration du stade de la Meinau à Strasbourg.

Non participation au vote : Monsieur Philippe MEYERPour extrait conforme :
Pour le Président

La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRYAccusé de réception N° : 067-226700011-20180625-lmc1119539-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 28/06/18

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Réunion du 25 juin 2018
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

La séance est ouverte à 9 H 15 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-présidents :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF

. Membres :

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Monsieur le Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL

Excusés :

Monsieur Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT*), Madame Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ*), Monsieur Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Madame DILIGENT*), Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à Monsieur CARBIENER*), Monsieur Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Madame Nadine HOLDERITH-WEISS*), Monsieur Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO*), Monsieur Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT*)

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Les rapports sont examinés selon l'ordre de passage suivant : N° CP/2018/115 à 122, 124, 125, 128 à 131, 133 à 135, 123, 126, 127, 132, 136 à 185, 187, 186 et 188.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, absents.

N° CP/2018/115 - 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme

Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation d'un projet de convention financière pour 2018 à conclure entre le Département et l'ADEUS

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le projet de programme de travail partenarial 2018 de l'ADEUS, annexé à la présente délibération ;
- décide d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre de ce programme ;
- approuve les termes du projet de convention financière pour 2018 à conclure avec l'ADEUS, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF (ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN), Monsieur Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Monsieur Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL), excusés, ainsi que Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, absents.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*),
excusés.

N° CD/2018/016 - 600 - Développement et animation territoriale

Proposition de participation financière à la restructuration du stade de la Meinau

Le Conseil Départemental, statuant sur proposition de son Président, décide le principe de la mobilisation d'une participation financière de 10 M€, en faveur du projet de restructuration du stade de la Meinau à Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Marcel BAUER (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT*),
Mme Françoise BUFFET (*ayant donné pouvoir M. Olivier BITZ*),
M. Jean-Louis HOERLE, (*ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT*),
Mme. Pascale JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER*),
M. Marc SENE (*ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH-WEISS*),
M. Yves SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO*),
M. Sébastien ZAEGEL, excusés, ainsi que, sortis temporairement de salle,
M. Bernard FISCHER à 10h25, M. Eric ELKOUBY à 10h27 et
Mme Cécile DELATTRE à 10h35.

N° CD/2018/017 - 655 - Contrats Départementaux

Contrat Départemental - Territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG - Fonds d'attractivité et de Développement - Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des Collèges Galilée et Maxime Alexandre de LINGOLSHEIM

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial de développement et d'attractivité "Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim" ;

Délibération au Conseil Municipal du lundi 25 juin 2018

Restructuration du stade de la Meinau : participation financière de la Ville de Strasbourg

Le Conseil municipal avait approuvé dans sa séance du 29 mai 2017 le cofinancement avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est d'une étude de définition pour la restructuration du stade de la Meinau.

(Les collectivités ont ainsi chacune contribué pour 36 000 € TTC au financement de cette étude d'un montant total de 162 000 € TTC ; le solde de 54 000 € TTC étant financé par le club qui en a également assuré le pilotage)

Les principaux objectifs de cette étude étaient les suivants :

- Confirmer la pertinence d'un projet de restructuration en comparaison avec la construction d'un stade neuf au regard des enjeux fonctionnels, financiers et urbains.
- Une homologation permettant d'accueillir les matchs des compétitions nationales et internationales.
- Une capacité globale entre 30 000 et 35 000 places assises dont 3 000 places « à prestations » (loges et salons).
- Une amélioration de l'expérience « spectateur ».
- Des espaces permettant au club de générer des moyens économiques supplémentaires.
- Ancrage urbain du stade (accessibilité, stationnement, activités connexes permettant de faire vivre l'équipement en dehors des seuls moments matchs (environ 25 par saison).
- Réflexion autour du centre de formation et des terrains d'entraînements de l'équipe professionnelle.
- Définition d'un modèle juridico-financier qui estime la contribution nécessaire des collectivités.

Cette étude a été présentée par le Président du Racing club de Strasbourg Alsace le 24 avril dernier devant une commission mixte réunissant élus de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Elle propose un projet de réhabilitation du stade de la Meinau, portant sa capacité de 27 000 places à 32 000 places environ et confirme la capacité de l'équipement actuel à se moderniser pour un coût inférieur au coût de construction d'un nouveau stade.

Les principales hypothèses d'intervention sont détaillées ci-après :

1. Améliorer l'expérience visiteurs :

- 1.1. Créer une « fanzone » (côté entrée principale route de Colmar)

- 1.2. Fermer les coursives et aménager des espaces grands publics plus fonctionnels (toilettes, buvettes, ...)
 - 1.3. Changer les sièges
 - 1.4. Aménager la tribune Ouest en tribune dite « active » (tribunes debout)
 - 1.5. Supprimer la fosse et reconfigurer les tribunes périphériques basses (création d'environ 6500 places assises)
 - 1.6. Augmenter la jauge globale à plus de 30 000 places, comprenant 10 % de places dites « à prestations »
- 2. Nouveaux espaces dits « à prestations » :**
- 2.1. Construire des nouveaux salons de réception
 - 2.2. Créer de nouvelles loges
 - 2.3. Rénover et étendre les espaces à prestations existants
- 3. Amélioration globale de l'équipement existant:**
- 3.1. Reprendre la pelouse avec un système de chauffage intégré
 - 3.2. Reprendre partiellement la toiture
 - 3.3. Mettre aux normes les équipements techniques (distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès, wifi,...)

Le coût global d'un tel projet est ainsi estimé à 100 M€ TDC HT, qui ne peut être porté par le club.

Les collectivités publiques (Eurométropole, Ville de Strasbourg, Région Grand Est et Conseil départemental du Bas-Rhin) ont annoncé leur volonté conjointe de financer pour partie cet investissement. Leur contribution globale peut raisonnablement être estimée à environ 60 M€.

Un grand stade est un outil indispensable pour accompagner le projet sportif du club et l'installer durablement en ligue 1.

C'est aussi un équipement qui contribue au rayonnement métropolitain et à l'attractivité et au rayonnement de la capitale Régionale et Européenne.

C'est également un équipement à même de garantir la tenue de manifestations et d'événements métropolitains, départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux. L'Eurométropole s'est d'ailleurs récemment déclarée candidate pour accueillir les compétitions de football dans le cadre des prochains Jeux Olympiques qui se tiendront à Paris en 2024.

La concrétisation d'un tel projet devra également reposer sur des financements privés complémentaires. Le Racing Club de Strasbourg et la Caisse des Dépôts et Consignations seront naturellement sollicités.

Il est donc indispensable d'affiner sans délais le montage juridico-financier et d'arrêter le programme technique détaillé de l'opération ainsi que son calendrier de réalisation.

Si la constitution d'une structure porteuse du projet doté d'un capital semble se dégager à ce stade de la réflexion, il convient aujourd'hui d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

L'Eurométropole, collectivité maître d'ouvrage en sa qualité de propriétaire de l'équipement, va prochainement lancer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour engager la phase opérationnelle du projet.

Ces missions auront deux objectifs précis :

1. Elaborer le programme technique détaillé, arrêter le coût de l'opération et son calendrier prévisionnel de réalisation
2. choisir le meilleur montage juridico-financier, fixer les contributions publiques entre dotation initiale et constitution du capital de la structure porteuse du projet, définir les paramètres prévisionnels de gestion, d'exploitation et de maintenance.

Le coût global de ces missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 400 000 € TTC

La présente délibération propose de confirmer le soutien de la ville de Strasbourg à ce projet de rénovation du stade de la Meinau, et de prévoir sa participation à son financement, qui peut être raisonnablement fixé à environ 10 M€.

Les modalités de ce financement seront précisées dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au montage juridico-financier du projet.

Le conseil municipal sera alors à nouveau saisi pour valider le montant définitif de cette participation financière et notamment sa répartition entre dotation initiale et constitution du capital de la structure porteuse du projet.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le principe de participation financière de la ville de Strasbourg au projet de rénovation du stade de la Meinau, suivant des modalités qui restent à définir dans la cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au montage juridico-financier du projet engagée par l'Eurométropole.

**Adopté le 25 juin 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 juin 2018**

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

6

BARSEGHIAN-Jeanne, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, SCHAETZEL-Françoise, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mai 2019

**Projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg :
engagement d'une concertation préalable avec le public sous l'égide de
garants.**

I - LES OBJECTIFS ET LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Engagement des études préalables

Dans sa séance du 29 juin 2018, le conseil de l'Eurométropole a approuvé l'engagement des missions pré-opérationnelles relatives au projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau.

En effet, si un grand stade est un outil indispensable pour accompagner le projet sportif du club et l'installer durablement en ligue 1, c'est aussi un équipement qui contribue à l'attractivité et au rayonnement de la capitale Régionale et Européenne et de son agglomération.

- Les collectivités publiques (Ville de Strasbourg, Région Grand Est et Conseil Départemental du Bas-Rhin) ont en conséquence annoncé leur volonté de soutenir financièrement l'Eurométropole, responsable du projet, à hauteur d'environ 40 M€ (hors contribution EMS).

Le coût global du projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau est estimé à 100 M€ TDC HT, basé sur les objectifs et un programme prévisionnel de travaux suivants :

1. Amélioration de l'expérience visiteurs :

- 1.1. Créer une « fanzone » (côté entrée principale route de Colmar).
- 1.2. Fermer les coursives et aménager des espaces grands publics plus fonctionnels (toilettes, buvettes, ...).
- 1.3. Changer les sièges.
- 1.4. Aménager la tribune Ouest en tribune dite « active » (tribunes debout).
- 1.5. Supprimer la fosse et reconfigurer les tribunes périphériques basses (création d'environ 6 500 places assises).
- 1.6. Augmenter la jauge globale à environ 32 500 places, comprenant 10 % de places dites « à prestations ».

2. Création de nouveaux espaces dits « à prestations » :

- 2.1. Construire de nouveaux salons de réception.
- 2.2. Créer de nouvelles loges.
- 2.3. Rénover et étendre les espaces à prestations existants.

3. Rénovation technique de l'équipement existant :

- 3.1. Reprendre la pelouse avec un système de chauffage intégré.
- 3.2. Reprendre partiellement la toiture.
- 3.3. Mettre aux normes les équipements techniques (distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès, wifi, ...).

Les missions pré-opérationnelles devaient donc permettre de :

1. définir le programme technique détaillé, arrêter le coût de l'opération et son calendrier prévisionnel de réalisation,
2. choisir le meilleur montage juridico-financier, pour financer, réaliser et exploiter le futur équipement.

Les études préalables relatives au programme technique et fonctionnel du stade sont en cours et doivent maintenant être enrichies par les dispositions relatives à la bonne insertion de l'équipement dans le quartier tant dans ces dimensions économiques, sociales, urbaines, qu'environnementales.

Une attention particulière sera portée aux dispositions environnementales du projet, tant en phase de réalisation qu'en phase d'exploitation, notamment : l'intégration du bâtiment dans son environnement, le choix des matériaux, le recours aux énergies renouvelables, les performances thermiques de l'ouvrage, les confort d'usage (acoustique, thermique, visuel), la limitation des nuisances du chantier, la gestion de l'eau, etc.

En effet la réalisation du projet sera accompagnée d'aménagements extérieurs ou connexes liés au fonctionnement du projet et à proximité immédiate, notamment des travaux d'aménagement des abords pour améliorer son insertion urbaine (cheminements piétons/cyclistes, réaménagements des espaces de stationnement) estimés à 10 M€ HT.

Par ailleurs le Racing Club de Strasbourg procédera au réaménagement du centre d'entraînement en reconfigurant deux terrains et en construisant un bâtiment (vestiaires et « lieu de vie » pour l'équipe professionnelle). Ce projet est estimé à 7,8 M€ HT.

Une attention toute particulière sera apportée aux conditions d'accès au stade, dans un double objectif de ne pas augmenter l'offre de stationnement actuellement existante pour favoriser les modes de déplacements doux (cheminements piétons, pistes cyclables) et de renforcement des dessertes en tramway depuis les lignes A, C et E, et ferroviaire depuis la gare Krimmeri.

Mode de réalisation et d'exploitation

Le choix du mode de réalisation et d'exploitation du projet n'est à ce jour pas encore arrêté. L'objectif poursuivi par les études actuellement en cours est de soumettre l'ensemble des éléments permettant une prise de décision au plus tard fin septembre 2019.

Le moment est venu d'engager la concertation préalable avec le public sur le projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs.

La concertation a pour objectif d'informer et d'associer le public au projet afin notamment d'alimenter la réflexion du maître d'ouvrage et des futurs candidats à la réalisation du projet.

II - LE DISPOSITIF GENERAL DE CONCERTATION

- Rappel du contexte réglementaire

La présente concertation préalable, de par son objet, est organisée sur la base d'un double fondement légal :

- au titre du Code de l'Urbanisme (articles L 103-2 et R 103-1) pour les investissements routiers (desserte, nouveau parvis, cheminements piétons-cyclistes, espaces de stationnement) ;
- au titre du Code de l'Environnement (articles L121-15-1 ; L 121-16-1 et L 121-17) pour le projet de rénovation du stade et ouvrages associés, hors champ du débat public.

Conformément à l'article L121-17 et selon les modalités fixées par l'article L 121-16-1 du Code de l'Environnement, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg a saisi la Commission Nationale du débat public (CNDP) le 19 mars 2019, pour la désignation d'un garant dans le but d'engager un processus de concertation volontaire avec le public.

Dans sa séance plénière du 3 avril 2019, la CNDP a désigné Mme Valérie TROMMETTER et M. Désiré HEINIMANN en tant que garants de cette concertation préalable.

La mission des garants est de veiller à la qualité de l'information et à la participation du public (possibilité de formuler des questions et de donner son avis). Personnes neutres et indépendantes du maître d'ouvrage, les garants n'ont pas à prendre parti sur le fond du dossier mais s'assurent du bon déroulement d'une concertation.

L'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement précise que la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet.
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- Des éventuelles solutions alternatives.
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

La présente délibération a donc pour objet de fixer les objectifs du projet, les modalités retenues pour l'information et la participation du public et d'autoriser le Président de l'Eurométropole de Strasbourg, personne publique responsable du projet, à engager la concertation préalable à la réalisation de ce projet.

- Les modalités d'organisation de la concertation

Les modalités prévues pour la concertation sont les suivantes :

Les moyens de publicité :

Publication et affichage légaux des avis d'information du public :

- Avis dans 2 quotidiens régionaux minimum : Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace.
- Affichage administratif au Centre Administratif, dans les Mairies de quartier à Strasbourg et dans les Mairies des communes de l'Eurométropole.
- Sites Internet : « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu ».
- Sur site au stade de la Meinau.

Autres dispositions complémentaires :

Ces dispositions seront complétées par :

- Un affichage dans les principales gares TER du Département.
- Des courriers à l'adresse des « acteurs incontournables » (associations supporters, conseil quartier, LAFA, associations TC, usagers CTS....).
- Encart dans Strasbourg Magazine du mois de mai 2019.

Un délai minimal de 15 jours doit être respecté entre la publication de l'avis d'information et l'ouverture de la concertation.

Les moyens d'information et de participation :

Plusieurs modalités sont prévues : deux réunions publiques, trois ateliers thématiques, la mise à disposition d'un dossier de concertation sur un site participatif permettant l'accès aux informations et la possibilité de déposer des observations et propositions, ainsi que sur support papier sur certains sites avec registre d'expression, ou auprès des garants.

Une réunion publique d'ouverture : Semaine du 20 au 24 mai

1. Objectifs : cadrage, calendrier, ateliers.
2. Lieu : Auditorium Cité de la Musique et de la Danse (à confirmer).

Des ateliers thématiques : sur inscriptions en ligne et au cours de la réunion publique d'ouverture

1. Projet Stade.
2. Mobilité.
3. Insertion urbaine et Environnementale.

Chaque atelier se réunira 2 fois selon des créneaux horaires différents pour permettre la participation à plusieurs ateliers. Les dates et les lieux de tenue de ces ateliers seront précisés dans l'avis d'information et/ou par voie de presse et sur les sites internet de la collectivité.

L'animation et le secrétariat des ateliers et des réunions publiques seront assurés par un prestataire externe qui viendra en appui aux services pour la bonne tenue de ces dernières.

Une réunion publique de clôture : au courant de la Semaine 28, dans un lieu qui sera précisé, comme indiqué précédemment.

La mise à disposition du public pendant la durée de la concertation d'un dossier de concertation, il sera consultable dès l'ouverture de la concertation et devra rassembler les informations et documents suivants :

1. Objectifs et caractéristiques du projet, y compris ses opérations connexes (centre d'entraînement pro du RCSA et aménagement des abords).
2. Coûts et conditions de financement.
3. Communes affectées par le projet.
4. Incidences potentielles sur l'environnement.
5. Solutions alternatives.
6. Modalités de la concertation.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet aux adresses suivantes :

- participer.strasbourg.eu/stademeinau ;
- strasbourg.eu.

Le site internet comprendra un registre numérique destiné à recueillir les observations et propositions du public qui y seront publiées.

Le dossier de concertation sera mis à la disposition du public sur support papier au centre administratif de l'Eurométropole, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg et au stade de la Meinau, rue de l'Extenwoerth à Strasbourg, il sera accompagné d'une exposition et d'un registre d'expression du public.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions ou toute remarque sur le déroulement de la concertation auprès :

- des garants par courriel à l'adresse mail suivante (à compléter),
- de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti par courrier postal à l'adresse, DCPB - Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex.

La présente délibération comprend en annexe un plan du périmètre concerné par le projet de stade et ses aménagements extérieurs.

La concertation sur le projet sera ouverte du lundi 20 mai au vendredi 12 juillet 2019 inclus.

A l'issue de la concertation, les garants disposeront d'un mois pour en dresser le bilan qui sera ensuite mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus ainsi que sur le site de la CNDP. Dans un délai de 2 mois après cette publication, l'Eurométropole tirera son propre bilan et mentionnera les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.103-2 et R 103-1
Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 121-15-1, L 121-16-1 et

*L121-17 et R 121-19 et R 121-20
après en avoir délibéré
approuve*

Les objectifs poursuivis par le projet et opérations connexes, à savoir :

- *Aménager un équipement à même d'accueillir des compétitions de niveau national et international.*
- *Porter la capacité globale à 32 500 places assises.*
- *Améliorer l'expérience « spectateurs » créer une zone de supporters, changer les sièges, aménager la tribune Ouest, supprimer les fosses périphériques pour reconfigurer les pieds des tribunes, rénover les coursives, hautes et basses, y compris sanitaires, toilettes et buvettes.*
- *Créer des espaces dits « à prestations ».*
- *Rénover les installations techniques (chauffage pelouse, rénovation partielle de la couverture, distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès..).*
- *Reconfigurer les terrains d'entraînement et construire un bâtiment vestiaire et lieu de vie pour l'équipe professionnelle du RCSA.*
- *Requalifier les abords de l'équipement et assurer son insertion urbaine et environnementale.*
- *Le plan du périmètre de la concertation est joint en annexe à la présente délibération.*

Les modalités de la concertation suivantes :

Moyens de publicité :

Publication de l'avis d'information du public (avis de concertation) :

- *dans la presse locale et régionale (Alsace, Dernières Nouvelles d'Alsace),*
- *affichage au siège de l'Eurométropole et dans les mairies de quartier, et les mairies des communes de l'Eurométropole,*
- *affichage sur le site de la Meinau,*
- *sur les sites internet mentionnés au rapport (« participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu »).*

Publicité complémentaire :

- *dans les principales gares TER du département,*
- *courriers aux « acteurs incontournables ».*

Moyens d'information et de participation du public :

- *deux réunions publiques (au lancement et à la clôture dont les dates et lieux seront précisés par l'avis de concertation et/ou par voie de presse et sur les sites internet),*
- *des ateliers thématiques : projet de stade, mobilité, insertion urbaine et environnementale (dates et lieux seront précisés comme précédemment indiqué),*
- *la mise à disposition du public d'un dossier de concertation comportant les rubriques prévues à l'article R 121-20 du Code de l'Environnement :*
- *sur les sites internet participatifs : « participez.strasbourg.eu/stademeinau » et « strasbourg.eu », avec un registre numérique permettant au public de déposer ses observations et propositions et en les publiant,*

- sur support papier accompagné d'un registre d'expression du public et d'une exposition au centre administratif de l'Eurométropole, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, et au stade de la Meinau, rue de l'Extenwoerth à Strasbourg.

Le public pourra ainsi consigner ses observations et propositions sur les registres d'expression, sur les sites internet sus-mentionnés, par courrier postal auprès de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti, Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex et par courriel à l'adresse des garants.

La concertation sera ouverte du lundi 20 mai au vendredi 12 juillet 2019 inclus.

autorise

le Président ou son-sa représentant-e :

- à engager la concertation préalable selon les modalités ci-avant exposées pour le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau et opérations connexes, selon les objectifs programmatiques développés dans l'exposé des motifs de la présente délibération ;
- à passer un ou plusieurs marché(s), selon les dispositions du Code de la Commande Publique nécessaires à la mise en œuvre des réunions et ateliers publics, à la réalisation des moyens d'affichage et d'information s'y rapportant.

Adopté le 3 mai 2019

par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

Rendu exécutoire après

transmission au Contrôle de Légalité préfectoral Le 7 mai 2019

et affichage au Centre Administratif le 09/05/19

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 juin 2018

Restructuration du stade de la Meinau : engagement des missions pré-opérationnelles.

La commission permanente du conseil de l'Eurométropole avait approuvé dans sa séance du 23 mai 2017 le cofinancement avec la ville de Strasbourg et la Région Grand Est, d'une étude de définition pour la restructuration du stade de la Meinau.

(Les collectivités ont ainsi chacune contribué pour 36 000 € TTC au financement de cette étude d'un montant total de 162 000 € TTC ; le solde de 54 000 € TTC étant financé par le club qui en a également assuré le pilotage)

Ces principaux objectifs étaient les suivants :

- confirmer la pertinence d'un projet de restructuration en comparaison avec la construction d'un stade neuf au regard des enjeux fonctionnels, financiers et urbains,
- une homologation permettant d'accueillir les matchs des compétitions nationales et internationales,
- une capacité globale entre 30 000 et 35 000 places assises dont 3 000 places « à prestations » (loges et salons),
- une amélioration de l'expérience « spectateur »,
- des espaces permettant au club de générer des moyens économiques supplémentaires,
- ancrage urbain du stade (accessibilité, stationnement, activités connexes permettant de faire vivre l'équipement en dehors des seuls moments matchs (environ 25 par saison),
- réflexion autour du centre de formation et des terrains d'entraînements de l'équipe professionnelle,
- définition d'un modèle juridico-financier qui estime la contribution nécessaire des collectivités.

Cette étude a été présentée par le Président du Racing club de Strasbourg Alsace le 24 avril dernier devant une commission mixte réunissant élus de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg.

Elle propose un projet de réhabilitation du stade de la Meinau, portant sa capacité de 27 000 places à 32 000 places environ et confirme la capacité de l'équipement actuel à se moderniser pour un coût inférieur au coût de construction d'un nouveau stade.

Les principales hypothèses d'intervention sont détaillées ci-après :

1. Améliorer l'expérience visiteurs :

- 1.1. Créer une « fanzone » (côté entrée principale route de Colmar)
- 1.2. Fermer les coursives et aménager des espaces grands publics plus fonctionnels (toilettes, buvettes, ...)
- 1.3. Changer l'ensemble des sièges en tribune
- 1.4. Aménager la tribune Ouest en tribune dite « active » (tribune debout)
- 1.5. Supprimer la fosse et reconfigurer les tribunes périphériques basses (création d'environ 6500 places assises)
- 1.6. Augmenter la jauge globale à plus de 30 000 places, comprenant 10% de places dites « à prestations »

2. Nouveaux espaces dits « à prestations » :

- 2.1. Construire des nouveaux salons de réception
- 2.2. Créer de nouvelles loges
- 2.3. Rénover et étendre les espaces à prestations existants

3. Amélioration globale de l'équipement existant:

- 3.1. Reprendre la pelouse avec un système de chauffage intégré
- 3.2. Reprendre partiellement la toiture
- 3.3. Mettre aux normes les équipements techniques (distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès, wifi,...)

Le coût global d'un tel projet est ainsi estimé à 100 M€ HT TDC, qui ne peut être porté par le club.

Les collectivités publiques (Eurométropole, Ville de Strasbourg, Région Grand Est et Conseil départemental du Bas-Rhin) ont annoncé leur volonté conjointe de financer pour partie cet investissement. Leur contribution globale peut raisonnablement être estimée à environ 60 M€.

Un grand stade est un outil indispensable pour accompagner le projet sportif du club et l'installer durablement en ligue 1.

C'est aussi un équipement qui contribue au rayonnement métropolitain et à l'attractivité de la capitale Régionale et Européenne.

C'est également un équipement à même de garantir la tenue de manifestations et d'événements métropolitains, départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux. L'Eurométropole s'est par exemple récemment déclarée candidate pour accueillir les compétitions de football dans le cadre des prochains Jeux Olympiques qui se tiendront à Paris en 2024.

La concrétisation d'un tel projet devra également reposer sur des financements privés complémentaires. Le Racing Club de Strasbourg et la Caisse des Dépôts et Consignations seront naturellement sollicités.

Il est donc indispensable d'affiner sans délais le montage juridico-financier et d'arrêter le programme technique détaillé de l'opération ainsi que son calendrier de réalisation.

Si la constitution d'une structure porteuse du projet doté d'un capital semble se dégager à ce stade de la réflexion, il convient aujourd'hui d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

La présente délibération propose que l'Eurométropole, collectivité maître d'ouvrage en sa qualité de propriétaire de l'équipement, lance des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour engager la phase opérationnelle du projet.

Ces missions auront deux objectifs précis :

1. élaborer le programme technique détaillé, arrêter le coût de l'opération et son calendrier prévisionnel de réalisation,
2. choisir le meilleur montage juridico-financier, fixer les contributions publiques entre dotation initiale et constitution du capital de la structure porteuse du projet, définir les paramètres prévisionnels de gestion, d'exploitation et de maintenance.

Le coût global de ces missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 400 000 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

l'engagement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme technique détaillé et du montage opérationnel du projet de rénovation du stade de la Meinau suivant les modalités ci-avant exposées ;

décide

d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes estimées au maximum à 400 000 € TTC sur l'AP0266, programme 1136, nature 2031 ;

autorise

le Président ou son représentant :

- à signer et à exécuter les marchés d'études en résultant conformément au Code des Marchés Publics ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents y afférant.

**Adopté le 29 juin 2018
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de
Légalité préfectoral Le 2 juillet 2018
et affichage au Centre Administratif le 29/06/18**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 29 mai 2017

Participation financière de la Ville de Strasbourg à la réalisation d'une étude de restructuration du stade de la Meinau.

Le Stade de la Meinau a maintenant plus de 30 ans. Il avait été entièrement reconstruit entre 1979 et 1983 pour le Championnat d'Europe qui se tenait en France en 1984. Sa capacité était alors d'environ 42 700 places (25 400 places "debout" et 17 300 places "assises").

Suite aux drames du Heysel, de Sheffield et de Furiani, ses gradins ont été restructurés en 2000 pour ramener sa capacité à 29 064 places dont 23 064 assises. Dans le même temps ont été réalisés les travaux :

- d'installation de vidéo-surveillance,
- de remplacement de l'éclairage du terrain,
- de mise en conformité des installations électriques.

Des travaux de réfection du drainage de la pelouse et de reconfiguration de la « sectorisation » des supporters visiteurs ont ensuite été réalisés entre 2002 et 2005.

Il a toujours fait l'objet de travaux de maintenance réguliers qui lui confèrent un très bon état général. Il est classé en niveau 1 par la Fédération Française de Football (homologation ligues 1 et 2, et coupes d'Europe de club).

Si le Racing club de Strasbourg profite donc d'un équipement sportif de bonne qualité, le stade de la Meinau ne propose pour autant pas les fonctionnalités indispensables pour améliorer ses recettes propres et accompagner son « renouveau sportif ».

Après quelques années sombres, le Racing a retrouvé le milieu professionnel avec l'accession en ligue 2 à la fin de la saison 2015/2016. Alors que l'objectif de cette saison était le maintien en ligue 2, il se retrouve aujourd'hui aux portes de la Ligue 1.

Ses dirigeants se posent donc naturellement la question de sa pérennité et de son développement parmi l'élite du football national, et souhaitent définir un nouveau projet de club nécessitant de mener une analyse approfondie en termes de benchmark, de structuration du club, d'outils de développement et de business plan.

Ils ont ainsi confié à la société Cat-Events une étude dont les objectifs sont :

- confirmer la pertinence d'un projet de restructuration en comparaison avec la construction d'un stade neuf au regard des enjeux fonctionnels, financiers, urbains, et d'acceptabilité

- une homologation permettant d'accueillir les matchs des compétitions nationales et internationales,
- une capacité globale autour de 30 000 places assises dont 3 000 places « à prestations » (loges et salons)
- une amélioration de l'expérience « spectateur » dont l'accessibilité, les services proposés et la connectivité,
- un outil permettant au club de générer des moyens économiques supplémentaires pour son développement,
- ancrage urbain du stade (accessibilité, stationnement, activités connexes permettant de faire vivre l'équipement en dehors des seuls moments matchs (environ 25 par saison)
- réflexion autour du centre de formation et des terrains d'entraînements de l'équipe professionnelle
- définition d'un modèle économique qui place le Club en tant que porteur et financeur du projet, et réduit au maximum les contributions des collectivités Ville et Eurométropole.

Le coût de cette étude est de 162 000 € TTC.

Les collectivités se doivent d'accompagner une telle réflexion. La présente délibération propose donc la participation de la Ville de Strasbourg au co-financement de cette étude. La clé de répartition proposée entre les collectivités et le club serait de :

- 1/3 à la charge du club, soit 54 000 € TTC,
- 2/3 répartis entre Région, Eurométropole et Ville de Strasbourg, soit 36 000 € TTC chacun.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *la participation financière de la Ville de Strasbourg au paiement d'une étude visant à définir le projet de restructuration du stade de la Meinau suivants les objectifs ci-avant exposés,*
- *au paiement de 36 000 € TTC correspondant à la quote-part de la Ville de Strasbourg à la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace,*

décide

d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes d'un montant de 36 000 € TTC sur le programme 102, nature 204.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents et la convention financière s'y rapportant.

